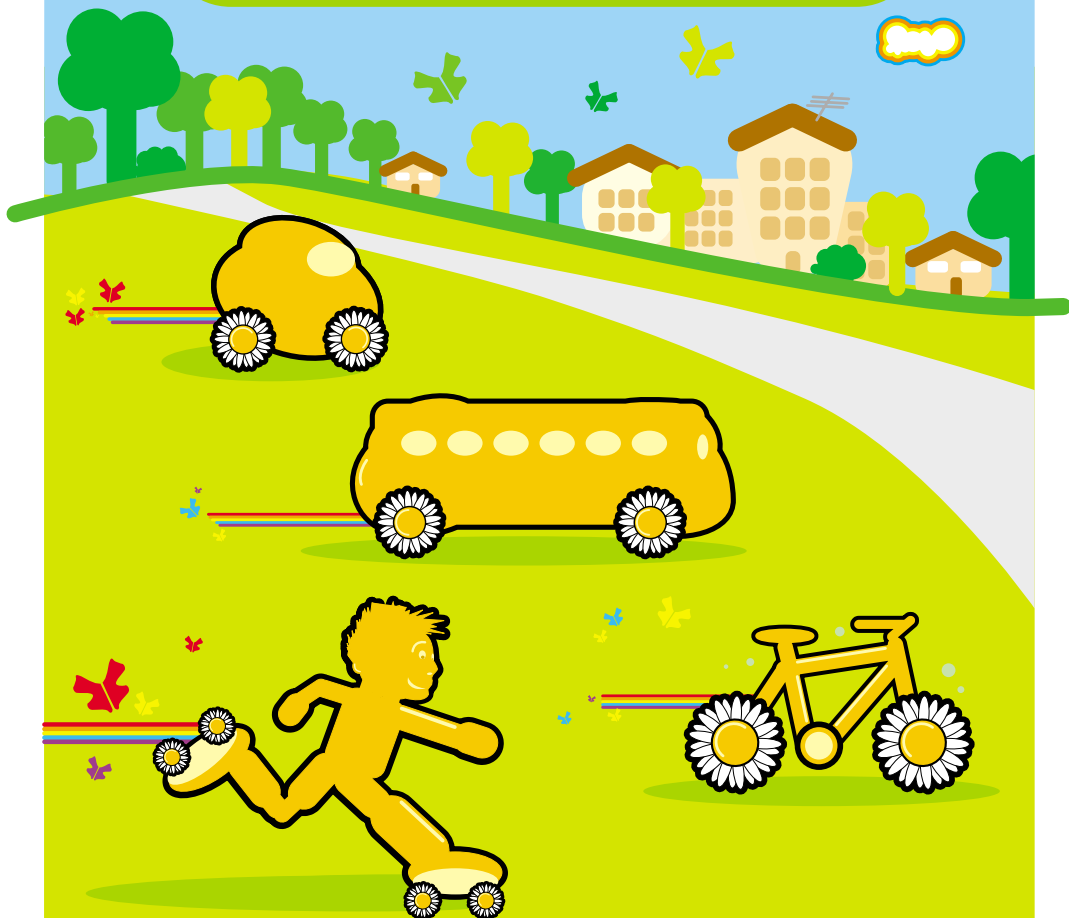


BOUGEZ AUTREMENT

Le guide de l'éco-mobilité



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Semaine
européenne
de la mobilité
du 16 au 22 septembre 2005

Le ministère de l'écologie et du développement durable s'implique cette année, pleinement et pour la première fois, dans la totalité de la semaine européenne de la mobilité. J'en suis particulièrement heureuse.

En France, cette semaine sera déclinée avec une opération nouvelle et mobilisatrice, " Bougez autrement ". Du 16 au 22 septembre, tous nos concitoyens pourront tester de nouveaux moyens de déplacement, notamment en ville.

De fait, nous ne pouvons plus continuer à nous déplacer comme nous l'avons toujours fait. Notre qualité de vie en dépend. La pollution de l'air affecte notre santé et, en premier lieu celle des plus fragiles.

Nous connaissons par ailleurs quels enjeux représentent le changement global du climat et la lutte contre l'effet de serre. Et nous savons à quel point l'impact des transports individuels dans les émissions de gaz à effet de serre peut être important.

Heureusement, nous pouvons encore changer les choses. Nous pouvons, tous ensemble, trouver des solutions. Du 16 au 22 septembre, changeons nos habitudes : prenons un vélo, un transport collectif, faisons du co-voiturage.

Placée sous l'emblème de la pâquerette, cette semaine sera une grande manifestation citoyenne, un rendez-vous annuel et festif pour prendre conscience et agir. Je suis sûre que les Français montreront avec joie combien ils sont tous concernés par l'écologie. Je serai la première à m'y employer.

Au delà de cette semaine, des actions seront entreprises pour améliorer durablement les transports dans nos villes et nos campagnes.

Avec le soutien des villes, des collectivités, des entreprises, des partenaires et des associations, nous parviendrons à démontrer que les transports de demain riment avec écologie. Que ce guide permette à chacun de puiser les informations pour adopter les gestes utiles qui s'imposent !

Nelly OLIN

Ministre de l'écologie et du développement durable



Les enjeux

Bougez en page **4**



Les transports publics

Bougez en page **7**

L'intermodalité

Bougez en page **8**

En ville autrement

Bougez en page **9**

À l'école autrement

Bougez en page **11**

Au travail autrement

Bougez en page **12**

La voiture autrement

Bougez en page **13**



Le quiz de la mobilité

Bougez en page **17**



Les partenaires

Bougez en page **18**



LES ENJEUX

Pourquoi faut-il bouger autrement ?

- Parce que les activités humaines et notamment les transports engendrent :
 - une augmentation des gaz à effet de serre dangereuse pour notre planète
 - une pollution de l'air dangereuse pour notre santé
- Parce qu'en France, les transports sont à l'origine de 35% des rejets en dioxyde de carbone, principal gaz à effet de serre.
- Pour que nos villes retrouvent une qualité de vie agréable et que l'on puisse s'y déplacer en toute sérénité et avec fluidité.

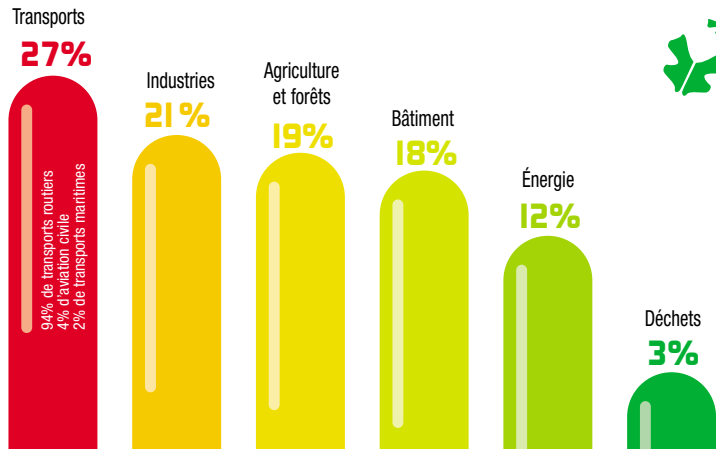


L'effet de serre, c'est quoi ?

C'est un phénomène naturel qui permet à la Terre d'avoir une température vivable : des gaz présents dans l'atmosphère, dans certaines proportions, retiennent la chaleur du soleil réfléchi par la Terre. Ceci permet d'avoir une température moyenne de 15°C au lieu de -18°C.

En un siècle, les activités humaines ont augmenté de 35% les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Conséquences : cela conduit à un réchauffement de la planète qui pourra atteindre jusqu'à 5,8°C en 2100 en entraînant des phénomènes climatiques extrêmes, l'augmentation du niveau des océans, le retrait des glaciers, l'augmentation de la fréquence des sécheresses, des maladies ...



Répartition des émissions françaises de gaz à effet de serre (2002)

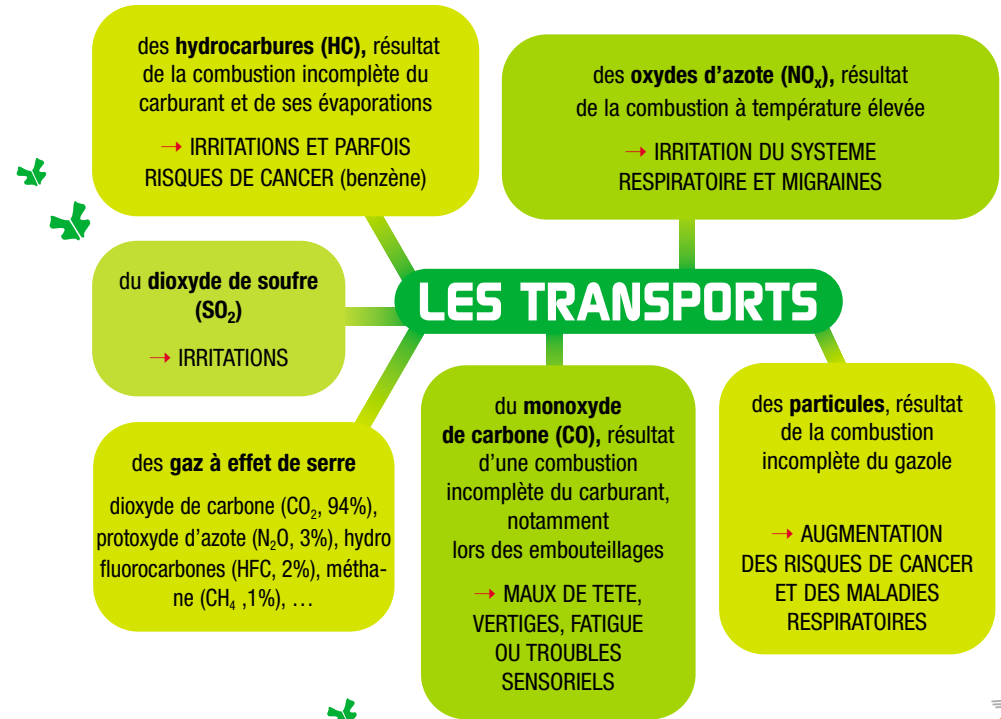
ÇA BOUGE !

Signé en 1997 par 158 États, le protocole de Kyoto est entré en vigueur en 2005. Il prévoit, pour les pays industrialisés, à l'horizon 2008-2012, de ramener leurs émissions de gaz à effet de serre 5% en dessous de leur niveau de 1990.

En France, le Plan Climat 2004 est un plan d'actions opérationnel dans tous les secteurs de l'économie et de la vie quotidienne des Français. Il prépare la France à la division par quatre de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Améliorons la qualité de l'air... et protégeons notre santé !

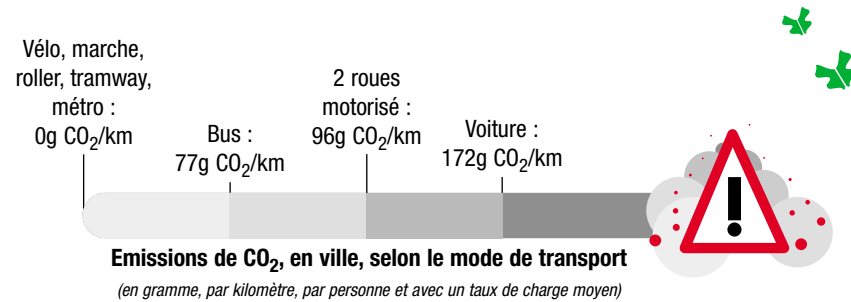
En France, et particulièrement en ville, les transports sont responsables de 60 à 80% des émissions de particules et de 40% des émissions d'oxydes d'azote. Les voitures génèrent la moitié de ces pollutions.



LE SAVIEZ-VOUS

La pollution à l'ozone (O₃) : l'ozone est un gaz formé en basse atmosphère, à partir des NO_x et des composés organiques volatils, notamment les hydrocarbures, sous l'effet du rayonnement solaire. Or s'il est vital en haute atmosphère, puisqu'il nous protège des rayons du soleil, l'ozone est nocif dans l'air que nous respirons. Il peut entraîner migraines, troubles respiratoires et irritations.

Le CO₂, ou dioxyde de carbone, qui provient essentiellement de la combustion des énergies fossiles comme le pétrole et le charbon, est le premier gaz responsable de l'effet de serre produit par l'homme. Il met environ 125 ans pour disparaître de l'atmosphère.



ÇA BOUGE !

En France, le Plan Air, le Plan Véhicule Propre et Economique et le Plan National Santé Environnement intègrent un ensemble de mesures dont l'application permettra de réduire les émissions polluantes des transports. Parallèlement, les normes européennes d'émission doivent être encore abaissées pour limiter les émissions des véhicules neufs.

Bouger, c'est bon pour la santé

Bouger augmente l'espérance de vie. La mobilité permet de lutter efficacement contre les maladies cardio-vasculaires, les accidents vasculaires cérébraux, le diabète, l'obésité, l'ostéoporose et la dépression. Alors n'hésitez plus, prenez votre vélo ou vos baskets... Il est conseillé de faire 30 mn d'exercice physique par jour.

LE SAVIEZ-VOUS

En France, les transports terrestres, et notamment la voiture, sont responsables de 80% du bruit en ville. Les deux roues motorisés polluent presque autant que les voitures et font 2 fois plus de bruit !

**BOUGEZ
AUTREMENT**

LES TRANSPORTS PUBLICS

**En ville, prenez les transports en commun !
Contribuez à réduire l'effet de serre et à préserver la qualité de l'air !**



• C'est beaucoup moins polluant...
Pour un même trajet, on consomme en bus 2 fois moins d'énergie et on émet 2 fois moins de CO₂ qu'en voiture individuelle.

• ... et souvent plus rapide :
Vitesse moyenne du métro : 27 km/h
Vitesse moyenne de la voiture : 18 km/h

Le + sympa

On peut lire, finir sa nuit...

Le + citoyen

Moins d'embouteillages, moins de pollution.

LE SAVIEZ-VOUS

Longueur totale du réseau ferroviaire :
En France : 31 320 km, soit presque deux fois la distance Paris - Tahiti !
En Ile-de-France : 1826 km, soit près de 3 fois la distance Paris - Marseille.
La France compte 260 réseaux de transport public urbain.

Le tramway

Venu des Etats-Unis, le tramway a connu en France son heure de gloire à la fin du 19^{ème} siècle avant de tomber en désuétude. Mais le voilà à nouveau sur les rails et pour longtemps ! 100% électrique, le tram ne rejette aucun gaz toxique dans l'atmosphère et en transportant 200 passagers, une rame de tramway équivaut à environ 140 voitures ! Pas étonnant que ces dernières années, une quinzaine de grandes villes l'ait adopté.

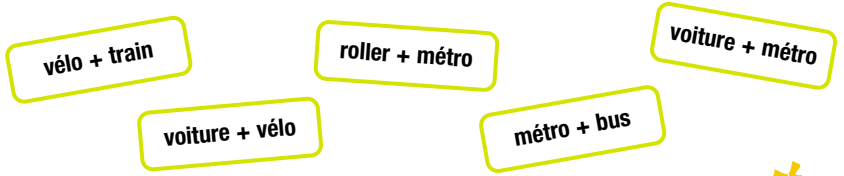
LE SAVIEZ-VOUS

En moyenne, en ville, le tramway consomme 10 fois moins d'énergie (électricité + carburant principalement) que la voiture particulière, le métro 3 fois moins et le bus 2 fois moins.

L'INTERMODALITE

OU COMMENT COMBINER DIVERS MODES DE TRANSPORT SUR UN TRAJET

L'offre de transport ainsi que les infrastructures actuelles facilitent l'usage de plusieurs modes de transport sur un même trajet.



Vélo + Transports publics

Le vélo gagne du terrain et les initiatives pour vous faciliter le vélo en ville ne manquent pas ! Des **vélostations**, situées en général à proximité des transports publics, proposent à la fois du gardiennage et de la location de vélos.

- Le + pratique** Certaines offrent un atelier d'entretien et de réparation, devenant ainsi de véritables points multiservices vélo.
- Le + forme** Un peu d'exercice !
- Le + sympa** Un autre regard sur la ville !

Dans un certain nombre de trains, vous pouvez prendre votre vélo en " bagage accompagné ". Renseignez-vous ! www.fubicy.org/train ; www.velo.sncf.com

Voiture + Parking + Transports publics

Des **parcs relais**, aménagés à proximité d'un arrêt de transport public, permettent aux automobilistes de garer leur voiture et d'emprunter ensuite un moyen de transport en commun pour rejoindre facilement le centre-ville.

- Le + budget** Consommation moindre de carburant, pas de risque de contravention. En plus, certains parcs relais sont gratuits pour les automobilistes détenteurs de titres de transport.
- Le + pratique** Plus de problème de stationnement.
- Le + citoyen** Finis les bouchons et diminution de la pollution.

Voiture + Parking + Vélo

De nombreux parkings situés au cœur des villes vous proposent d'échanger votre voiture contre un vélo, prêté ou loué. Adoptez le réflexe parking ! Renseignez-vous : www.vincipark.com

- Le + budget** Consommation moindre de carburant, pas de risque de contravention.
- Le + pratique** Pas de perte de temps pour se garer.
- Le + forme** Un peu d'exercice !
- Le + sympa** Un autre regard sur la ville.

EN VILLE AUTREMENT



Simplifiez-vous la ville !

Le vélo

De 300 mètres à 6 kilomètres, le vélo est le mode le plus rapide en ville !

Alors que 40% de nos déplacements ne dépassent pas 2 km, 4% seulement se font à vélo (avec des disparités de 1 à 12% suivant les villes) !
10 km à vélo par jour, toute l'année, ce sont 700 kg de CO₂ évités !

Vitesse moyenne, en ville :

à vélo, indépendamment du trafic : 14 km/h	+ 2 à 3 mn pour se garer
en voiture, de 15 à 30 km/h suivant le trafic	+ 2 à 15 mn, voire plus, pour se garer

- Le + budget** Investissement faible, entretien facile.
- Le + sympa** On respire, on regarde mieux sa ville et on évite les bouchons !
- Le + pratique** Gain de temps sur de courtes distances. Stationnement facilité. L'intermodalité facile !
- Le + citoyen** Silencieux, son utilisation n'engendre pas de rejet de CO₂, ni de polluant.
- Le + forme** Une demi-heure de vélo par jour peut diviser par 2 les risques de maladies cardio-vasculaires et d'obésité.



Le vélo à assistance électrique :

Autonomie de 20 à 40 km en fonction du terrain. L'effort de pédaler est divisé par 2.
La batterie est amovible, ce qui facilite la recharge.

ÇA BOUGE !

“ Bicycode ” : le marquage des vélos, une assurance contre le vol. De nombreuses villes s'y mettent.

Le réseau des véloroutes et voies vertes se développe sur tout le territoire avec, comme premier objectif, 10 000 km d'itinéraire. Ces voies sécurisées permettent notamment les liaisons inter-urbaines.

La loi sur l'air prévoit la prise en compte d'aménagements pour l'intégration du vélo en ville.

La marche à pied

Le mode de transport universel ! On est tout d'abord des piétons !
20 à 30% des déplacements en ville se font à pied.
Il faut environ un quart d'heure pour parcourir 1 km.

Le + budget Rien à dépenser !

Le + sympa On respire, on découvre sa ville, on flâne.

Le + forme C'est bon pour les jambes, le cœur, les artères et les méninges !

Le roller et la trottinette

Des modes sportifs, pour les plus téméraires.

Roller et trottinette sont soumis à la même réglementation que les piétons.
Ils doivent rouler sur le trottoir ! La rue et les pistes cyclables leur sont interdites.

Idéal pour les petites distances de 1 à 5 kilomètres.

Vitesse moyenne :
le roller : 12 km/h
la trottinette : 10 km/h

Le + budget Faible investissement, pas de frais de stationnement.

Le + pratique Idéal pour l'intermodalité !



À L'ÉCOLE AUTREMENT



La carte scolaire montre qu'en France les écoles sont en moyenne à 1 km du domicile. Sachant qu'il faut 8 mn pour parcourir 500 m à pied, les enfants fournissent alors un effort d'une demi-heure par jour. C'est bon pour leur santé !

Le PDES, plan de déplacements des établissements scolaires

C'est un ensemble de mesures qui encourage les enfants et les parents à l'éco-mobilité (marche à pied, vélo, etc). On va alors à l'école en "autobus pédestre" ou en "autobus cycliste"... On entend également parler de pédi...bus, vélo...bus et cyclo...bus qui sont des exemples d'actions mises en place par plusieurs villes en France.

Les PDES encouragent les collectivités à réaliser des aménagements de confort et de sécurité sur la voirie. Les partenaires incontournables : la municipalité, l'éducation nationale, les parents d'élèves.

L'autobus pédestre

Ce dispositif consiste à accompagner un groupe d'enfants à pied sur le trajet de l'école. Il nécessite l'aide de deux bénévoles, la plupart du temps des parents d'élèves, pour ouvrir et fermer la marche. Le trajet conçu pour être le plus rapide et le plus sécuritaire possible, suit un tracé défini avec des arrêts visibles et des panneaux. C'est une ligne de ramassage scolaire pédestre. La "caravane" d'enfants passe à des horaires fixes, établis pour que les écoliers arrivent à l'heure en classe !

L'autobus cycliste

C'est le même fonctionnement mais avec des vélos. Plus adapté aux enfants des collèges et des lycées, il permet de couvrir des distances plus importantes. Il suppose des itinéraires sûrs et praticables en sécurité par des vélos. Des aménagements de pistes cyclables ainsi que d'abris vélos sécurisés peuvent être requis.



www.fubicy.org
www.preventionroutiere.asso.fr

www.ademe.fr
www.anateep.asso.fr...

Le + forme Un peu de sport matin et soir, une meilleure attention en cours.

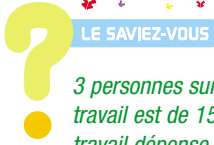
Le + budget Dépense uniquement physique.

Le + pratique La simplicité.

Le + sympa La convivialité.

Le + citoyen Un geste pour l'environnement et un comportement solidaire.

AU TRAVAIL AUTREMENT



LE SAVIEZ-VOUS

3 personnes sur 5 travaillent hors de leur commune d'habitation. La distance moyenne domicile-travail est de 15 km. Un salarié qui parcourt tous les jours 20 km en voiture pour se rendre à son travail dépense, en moyenne, 3 000 € et rejette plus d'1,5 tonne de CO₂ par an. 75% des trajets domicile-travail se font en voiture.

Le Plan de Déplacements Entreprise ou PDE

Un Plan de Déplacements Entreprise est un ensemble de mesures qui optimise les déplacements liés aux activités professionnelles et favorise en particulier les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Le PDE conjugue optimisation économique et protection de l'environnement ! Il permet de réduire le trafic automobile, donc la pollution, de faciliter l'accès à l'entreprise et de renforcer la culture d'entreprise.

Des idées déjà testées :

Mise en place d'une navette spécifique, achat groupé et réduction sur les titres de transport

Aménagement de pistes cyclables, mise en place de vélostations

Vidéo-conférences et rendez-vous téléphoniques privilégiés, télétravail

Assouplissez les délais de livraison, optimisez le remplissage des camions

Et pourquoi pas un PDE interentreprises ?

Mise en place d'un site intranet de co-voiturage

Faites appel à des coursiers à vélo, évaluez l'urgence de vos courses et mutualisez-les

Le + sympa L'ADEME peut vous aider techniquement et financièrement à réaliser un PDE.

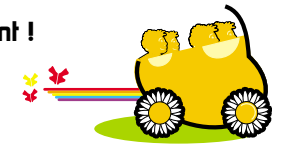
Le + budget 30% d'économie d'énergie en moyenne.



www.ademe.fr

LA VOITURE AUTREMENT

Ras-le-bol des transports solitaires ? Bougez autrement ! Choisissez les transports solidaires.



Le co-voiturage

Il s'agit de partager un véhicule sur un trajet déterminé. On limite les frais, les embouteillages en réduisant le trafic et c'est plus sympa !

Les règles de bonne conduite du co-voiturage

Mettez-vous d'accord avant de partir : sur le trajet, les frais, les "usages" (cigarettes, animaux, bagages...). Alternez les véhicules une semaine sur deux si vous êtes plusieurs à en avoir. Le conducteur est le propriétaire du véhicule. Ne cherchez pas à faire du bénéfice, l'intérêt c'est le partage !

Le + budget Partage des frais d'essence et de péage. Coût d'un trajet moyen de 50 km aller-retour => entre 4 et 5 € (environ 1000 € /an en calculant sur 220 jours)

Le + sympa On est moins seul dans sa voiture.

Le + citoyen Moins de véhicules, moins d'embouteillages, moins de pollution, plus de solidarité.



www.123envoiture.com
www.covoiturage.com
www.allostop.net

www.stopplus.com
www.ademe.fr...

L'auto-partage

Les avantages de l'auto sans les inconvénients

Adhérer à une société d'auto-partage permet de disposer d'une voiture pour une demi-heure au minimum. Les parkings publics sont souvent le port d'attache privilégié. Une fois par mois, l'adhérent reçoit une facture basée sur le taux kilométrique et le taux horaire en vigueur. La formule est rentable pour ceux qui roulent moins de 10 000 km par an. Cette offre se développe et existe déjà à Paris, Toulouse, Grenoble, La Rochelle, Saint-Quentin, etc.

Le + budget Coût annuel moyen : 500 € (environ 300 € de droit d'entrée+consommation).

Le + sympa Des véhicules neufs, entretenus et révisés régulièrement.

Le + pratique La voiture sans les inconvénients d'entretien et de stationnement.

Le + citoyen La voiture utile, seulement quand c'est nécessaire.



www.caisse-commune.com
www.autopartage.free.fr

www.autotrement.com
www.lavoitureautrement.free.fr...



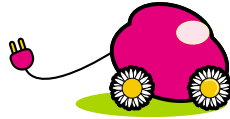


LE SAVIEZ-VOUS

Une évaluation statistique réalisée en 2004 a montré que 10,4% des véhicules acquis depuis 2002 fonctionnaient avec l'une de ces trois énergies : électricité, GPL, GNV.

La voiture électrique, idéale pour la ville !

Propulsée par un moteur électrique d'une puissance de 20 kilowatts, elle est alimentée par une batterie que l'on recharge en branchant la voiture sur le réseau EDF, notamment dans les parkings publics (6 heures pour une recharge complète). Autonomie de 50 à 80 km, vitesse maximum : 110 km/h.



Son petit frère, le scooter électrique a une autonomie de 25 à 40 km. Il ne pollue pas et ne fait pas de bruit !

Le + budget

L'électricité coûte 5 fois moins cher que l'essence. La consommation annuelle moyenne de la voiture équivaut à celle d'un chauffe-eau électrique.

Le + sympa

L'ADEME octroie une prime de 3200 € pour l'achat d'un véhicule électrique et de 400 € pour un scooter électrique, sans parler des avantages fiscaux : assurances et carte grise moins chères.



www.edf.fr
www.avere-france.fr...

Le GPL et le GNV : l'avenir est en route !

Le gaz de pétrole liquéfié (GPL) est constitué essentiellement de butane et de propane. Le gaz naturel véhicule (GNV) se compose de méthane et d'hydrocarbures très légers. Le GPL et le GNV sont moins polluants que l'essence et le diesel.

Le + budget

Moins taxé que l'essence, le GPL est environ 2 fois moins cher à la pompe !

Le + sympa

Les acheteurs de GPL et GNV bénéficient d'une aide financière qui peut aller de 1525 € pour l'achat ou la location à 2300 € si l'achat s'accompagne de la destruction d'un véhicule de plus de dix ans.



www.cfbp.fr www.afgnv.com...

ÇA BOUGE !

Afin de montrer l'exemple, la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) impose aux administrations de l'Etat, aux établissements publics et aux collectivités territoriales d'acquies, lors du renouvellement de leurs flottes de véhicules, un minimum de 20% de véhicules fonctionnant à l'électricité, au GPL ou au GNV. Toutes les voitures de l'Etat n'émettront pas plus de 140 gCO₂/km.

Les biocarburants

Ils sont déjà versés à la pompe en additifs à l'essence et au gazole. Leur utilisation permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de certains polluants. On peut distinguer :

- les bio additifs du gazole, les esters méthyliques issus d'huile végétale (EMHV), obtenus par la transformation de graines oléagineuses du type colza ou tournesol.
- les bio additifs de l'essence : l'éthanol et l'EIBE (= éthyl-tertiobutyl-éther) produits à partir de différentes matières premières comme la betterave et le blé.

ÇA BOUGE !

D'ici 2010, toutes les pompes à essence ou diesel serviront un mélange contenant près de 6% de biocarburant d'origine végétale.

Afin de bien choisir sa nouvelle voiture, une étiquette énergie informant sur les consommations de carburant sera apposée dès 2006 lors de la vente de véhicules neufs.



LE SAVIEZ-VOUS

60% des émissions de gaz à effet de serre
53% des émissions de particules
51% des émissions d'oxydes d'azote
La combustion d'un litre d'essence produit 2,4 kg de CO₂.

des transports routiers proviennent des voitures particulières.

Essence, diesel ?

Le diesel libère moins de gaz carbonique et moins d'hydrocarbures imbrûlés que le moteur "essence", et surtout moins de monoxyde de carbone. Mais il produit plus de particules, qui sont à l'origine de problèmes pulmonaires.



LE SAVIEZ-VOUS

Le coût global de votre voiture, par an, oscille entre 2700 et 7400 €.
Une voiture de grosse cylindrée peut émettre jusqu'à 3 fois plus de CO₂ qu'une petite cylindrée.
Plus une voiture est puissante, plus elle consomme !
Les 4x4 consomment 40% de carburant de plus qu'un véhicule classique.

ÇA BOUGE !

Lors de l'examen du permis de conduire, des questions relatives à la conduite dite "apaisée" seront introduites en 2006.





78% des Français utilisent leur voiture chaque jour. Vous ne pouvez pas vous en passer... Alors sachez l'utiliser !

La conduite autrement



1. Laissez votre voiture au garage pour les petits trajets :

4 trajets sur 10 ne dépassent pas 2 km. Le 1^{er} km consomme 50% de plus que lorsque la voiture est chaude et le 2^{ème}, 25% de plus.

2. Adoptez une conduite souple ! Modérez votre vitesse, faites des économies !

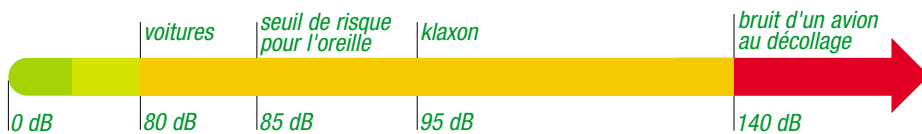
En ville, une conduite brusque peut augmenter jusqu'à 40% votre consommation, soit 3,5 litres de carburant en plus sur 100 km.

3. Prenez soin de votre voiture !

Prendre soin de sa voiture permet de moins consommer de carburant, moins polluer et réaliser des économies. Un filtre à air encrassé, un moteur mal entretenu, des pneus sous-gonflés et votre voiture peut consommer jusqu'à 5% de carburant en plus !

4. Évitez de klaxonner. Réduisez aussi la pollution sonore.

Les transports terrestres et notamment la voiture sont responsables de 80% du bruit en agglomération.



Attention, le klaxon est à usage modéré. Il est interdit en agglomération et la nuit sauf danger immédiat. Sirènes et trompes à sons multiples sont interdites dans tous les cas.

5. Climatisation : à consommer avec raison et modération !

Si vous roulez avec la climatisation, vous consommez plus de carburant – de 30 à 35% en ville, et de 16 à 20% sur route – et donc vous polluez plus. Par ailleurs, la climatisation utilise du fluide frigorigène, un gaz à fort pouvoir à effet de serre, 1300 fois plus puissant que le CO₂. Les émissions de gaz à effet de serre provenant de la climatisation des véhicules ont augmenté de 80% en 3 ans.

Conseils de bonne utilisation : aérez avant de mettre la climatisation en route, fermez les fenêtres quand elle fonctionne, désenclenchez le système automatique et surtout faites-la entretenir tous les ans. Ayez le geste en plus : en fin de vie de votre véhicule, confiez-le à un garagiste agréé, qui récupérera les fluides frigorigènes, afin qu'ils ne s'évaporent pas dans l'atmosphère.

6. Roulez léger !

Une galerie vide sur le toit, c'est jusqu'à 10% de consommation supplémentaire. Préférez une remorque, mettez les vélos à l'arrière de la voiture plutôt que sur le toit.

7. N'oubliez pas le contrôle technique !

Il est obligatoire et comprend un contrôle antipollution.



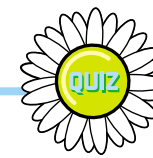
www.ademe.fr

8. En cas d'arrêt prolongé, arrêtez votre moteur !



Les Français passent 70 millions d'heures par an à chercher une place. Cela représente jusqu'à 5% du trafic de centre ville !

BOUGEZ AUTREMENT



1•Le seul problème de la circulation en ville, c'est le rejet de CO₂.

- a / vrai
- b / faux

9•Quelle est l'autonomie d'un véhicule électrique ?

- a / de 5 à 20 km
- b / de 20 à 50 km
- c / de 50 à 80 km

2•La voiture en ville est à éviter parce qu'elle...

- a / rejette du CO₂, principal gaz à effet de serre
- b / rejette des gaz dangereux pour notre santé
- c / est responsable de la pollution sonore

10•Comment appelle-t-on les parkings où les usagers peuvent laisser leur voiture à l'entrée des villes ?

- a / les parcs relais
- b / les parkings périphérie

3•Les gaz à effet de serre...

- a / retiennent la chaleur du soleil, réfléchie par la Terre
- b / accentuent les rayons du soleil
- c / détruisent la couche d'ozone

11•Qui organise les bus pédestres ?

- a / des bénévoles, très souvent parents d'élèves
- b / les enseignants
- c / des personnes employées par la Mairie

4•Combien de kilo de CO₂ produit la combustion d'un litre d'essence ?

- a / 0,5 kg
- b / 1,2 kg
- c / 2,4 kg

12• Comment appelle-t-on l'ensemble de mesures prises pour organiser les trajets domicile-travail ?

- a / le TDT : trajet domicile travail
- b / le PDE : Plan de Déplacement Entreprise

5•Quelle activité humaine rejette le plus de gaz à effet de serre ?

- a / l'industrie
- b / les transports
- c / l'agriculture

13•Quelle est la vitesse moyenne d'un cycliste en ville ?

- a / 10 km/h
- b / 14 km/h
- c / 20 km/h

6•Le CO₂ disparaît de l'atmosphère...

- a / au bout de 20 secondes
- b / au bout d'un an
- c / au bout de 125 ans

14•Quel est le pourcentage de Français qui utilisent leur voiture chaque jour ?

- a / 78%
- b / 59%
- c / 43%

12b	9c	6c	3a
11a	8c	5b	2ies3
13b	10a	7c	4c

réponses

7•40% de nos trajets ne dépassent pas...

- a / 10 km
- b / 8 km
- c / 2 km

8•Quel est le temps de recharge moyen pour une voiture électrique ?

- a / 12 heures
- b / 9 heures
- c / 6 heures

Pour chaque bonne réponse, comptez un point :
Entre 11 et 14 points • Bravo !

Vous savez tout pour être "écomobile". Alors bougez ! Et n'oubliez pas de partager votre savoir pour faire bouger autour de vous !

Entre 6 et 10 points • Pas si mal...

Mais vous avez dû sauter quelques pages ! Relisez ce guide, dans le bus par exemple !

Entre 0 et 5 points • Il est temps de vous bouger !

Vous pouvez sans doute faire mieux, rendez-vous en début de guide pour une relecture attentive.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Ministère de l'écologie et du développement durable coordonne la Semaine européenne de la mobilité déclinée en France sous l'intitulé "Bougez autrement !".

En effet, le ministère a en charge la lutte contre les pollutions dues au transport : réduction des nuisances sonores, préservation de la qualité de l'air, lutte contre l'effet de serre et les changements climatiques...

Pour accomplir ces missions, il s'appuie sur un réseau de services déconcentrés et d'établissements publics (DIREN, DRIRE, DDE, ADEME, INERIS...) et sur les autres ministères concernés.

www.ecologie.gouv.fr - www.bougezautrement.gouv.fr



FUBICY

La FUBicy agit pour la promotion de l'usage du vélo urbain. Regroupant 140 associations françaises de cyclistes urbains, interlocuteur national reconnu, la FUBicy fait valoir les atouts du vélo urbain et toutes les solutions pour le développer. Les revendications et les actions portent sur : la modération de la circulation automobile, des aménagements cyclables simples et sûrs, une complémentarité vélo + transports collectifs, des dispositifs contre le vol des vélos, des services pour les cyclistes, une réforme du code de la route pour une meilleure prise en compte des cyclistes.

www.fubicy.org

GIE OBJECTIF TRANSPORT PUBLIC

Début 2005, un protocole d'accord entre le GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport) et l'UTP (Union des Transports Publics) visant la promotion du transport public et le développement d'une mobilité durable a donné naissance au GIE "Objectif Transport Public". Ses missions principales portent sur l'organisation de grandes manifestations et d'actions d'envergure afin de sensibiliser le citoyen aux enjeux de la mobilité durable (Salon européen de la mobilité, Semaine de la mobilité, Rencontres du Transport Public...).

www.objectiftransportpublic.com



MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer a la responsabilité des transports de personnes et de marchandises. Il participe à leur développement durable en conciliant efficacité énergétique et diversification des modes de transport, notamment en milieu urbain. Le ministère contribue à la mobilité durable par la réglementation des véhicules, des transports et de la circulation dont il a la charge, par les apports de son réseau technique, notamment ceux du centre d'études sur les réseaux de transports et l'urbanisme (CERTU) et enfin par le soutien des établissements publics de transports dont il assure la tutelle.

www.transports.equipement.gouv.fr - www.certu.fr



VINCI PARK

VINCI Park, numéro 1 européen du stationnement, aime la ville. Une ville sereine où chacun utilise au mieux les services de mobilité disponibles. Une ville où les transports publics, les circulations douces et la voiture individuelle font bon ménage car chacun y choisit ce qui lui est nécessaire et respecte les valeurs collectives. C'est pourquoi VINCI Park harmonise le service rendu à l'automobiliste et la pratique d'une mobilité respectueuse de l'environnement en proposant des parcs intermodaux pratiques et conviviaux, à proximité immédiate des transports publics. C'est aussi pourquoi VINCI Park prête gratuitement des vélos à ses clients afin de leur faire découvrir la ville autrement.

www.vincipark.com



LES PARTENAIRES

ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, établissement public, participe aux politiques publiques menées dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (gestion des déchets, préservation des sols, efficacité énergétique et énergies renouvelables, qualité de l'air et lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

Ceci rejoint la campagne de mobilisation nationale "Économies d'énergie. Faisons vite, ça chauffe" lancée par l'ADEME en 2004.

www.ademe.fr



ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

CART'COM

Cart'Com imprime chaque année plus de 70 millions de cartes postales soit 350 tonnes de carton. A son niveau, Cart'Com a jugé fondamental de s'investir dans la protection et la sauvegarde de l'environnement, en basculant depuis janvier 2005 la totalité de sa production de cartes sur un support recyclé. Soyons plus impliqués, nous sommes tous concernés. Cart'Com votre média complice.

www.cartcom.fr



CLUB DES VILLES CYCLABLES

Le Club des villes cyclables, créé en 1989, regroupe 780 collectivités territoriales représentant plus de 16 millions d'habitants. Il agit pour le développement du vélo et une meilleure organisation de l'espace qui réconcilie piétons et cyclistes avec les autres modes de déplacement. Il est engagé dans une démarche intermodale et partenariale. En effet, le vélo se positionne comme un élément de la chaîne des transports. Ses atouts sont reconnus : écologique, économique et bon pour la santé... autant de vertus qui en font un mode de transport urbain idéal sur les courtes distances ou combiné aux transports collectifs pour les plus longues.

www.villes-cyclables.org



Crédits : Conception et rédaction du guide par Alerte Orange pour le Ministère de l'écologie et du développement durable. Guide réalisé avec l'aide de l'ADEME, du GIE GART UTP, de la FUBicy et du Club des Villes Cyclables. Sources : Ministère de l'écologie et du développement durable, ADEME, Ville et vélo, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, Certu, Movimento, Caisse commune.

BOUGEZ AUTREMENT !

Du 16 au 22 septembre 2005
www.bougezautrement.gouv.fr



Ministère de l'écologie et du développement durable
20 avenue de Ségur
75007 PARIS
www.ecologie.gouv.fr

avec le soutien de

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



partenaires presse

